

# Compte-rendu du Conseil du LAMIH

---

## Vendredi 07 octobre 2011

Liste des présents :

Directeur : T.M. Guerra  
Collège PR ou assimilés : M. Dambrine, T. Tison, C. Kolski,  
Collège MdC ou assimilés : E. Simoneau, J. Lauber, B. Lallemand, D. Petit  
Collège BIATSS/ITA : G. Conreur, T. Poulain, D. Lesueur, M.C. Rossillo  
Collège Etudiants : M. Hamila, J. Schiro

Liste des excusés :

Collège PR ou assimilés : F. Lauro, R. Mandiau  
Collège MdC ou assimilés : F. Anceaux,  
Collège Etudiants : B. Soualmi

Ouverture de la séance à 08h37

## Ordre du Jour :

1. Changement d'institut de rattachement principal CNRS du LAMIH
2. Prévision des conseils suivants
3. Questions diverses

## 0. Remarques générales

En tant que FRE, la constitution et la tenue d'un conseil de laboratoire n'est pas obligatoire. Cependant la demande d'un changement d'institut CNRS de rattachement principal doit émaner d'une décision approuvée par un conseil de laboratoire. La constitution de ce conseil, prévue initialement en décembre 2011, car obligatoire pour une UMR, a donc dû être anticipée. Le retour en UMR est « normalement » programmé pour janvier 2012.

Le conseil fraîchement élu pourrait être conservé lors du passage en UMR.

Normalement le conseil propose un candidat à la direction du laboratoire; cette candidature est ensuite remontée à la présidence de l'université, qui la soumet au CNRS. C'est finalement ce dernier qui nomme le directeur du laboratoire.

A priori, la « réélection » du directeur n'est pas prévue lors du passage en UMR.

## 1. Changement de rattachement d'institut CNRS du LAMIH

Rappel : actuellement le LAMIH est rattaché de manière principale à l'INSIS (pour les thèmes ASHM et C2S, respectivement sections 7 et 9, environ 65%) et de manière secondaire à l'INS2I (pour le thème DIM, section 7, environ 25%).

L'INS2I change de périmètre et devient Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions et recouvre globalement Informatique et SIAR (Signal, Image, Automatique et Robotique). La section 7 se scinde alors en 2 → une 1<sup>ère</sup> partie plus informatique, une 2<sup>nde</sup> SIAR.

Avec ce nouveau périmètre de l'INS2I :

- ✓ Environ 65% des effectifs du LAMIH dépendent maintenant de l'INS2I
- ✓ Aucun rattachement secondaire à l'INSB (thème DEMOH)

Il est donc proposé au vote du conseil les rattachements suivants :

- ✓ Rattachement principal à l'INS21 (sections 6 et 7, thèmes ASHM et DIM)
- ✓ Rattachement secondaire à l'INSIS (section 9, thème C2S)
- ✓ Rattachement secondaire à l'INSB (section 27, thème DEMOH)

➤ *Vote à l'unanimité*

## **2. Calendrier prévisionnel des prochains du LAMIH**

Les dates prévues pour les prochains conseils du laboratoire sont les suivantes :

- ✓ 14 décembre à 09h00
- ✓ 14 mars à 09h00
- ✓ 06 juin à 09h00

## **3. Questions diverses**

Un recensement non exhaustif des différents points à aborder lors des prochains conseils a été effectué. Les souhaits exprimés sont les suivants :

- ✓ Point financier / informations budgétaires
- ✓ Suivi des différents contrats
- ✓ Relations avec les différentes institutions de tutelle : UVHC, Ministère, CNRS ...
- ✓ Informations diverses à remonter à l'ensemble des membres du LAMIH

Fin de séance à 09h15